REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 30 avril 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement: le DIP lance une nouvelle formation en ligne obligatoire pour tout le personnel en lien avec les élèves

Afin de prévenir le harcèlement entre élèves en milieu scolaire et lutter contre ce phénomène, le DIP lance une nouvelle formation en ligne obligatoire destinée à tout le personnel encadrant les élèves dans tous les degrés de l'école publique du canton. Cette formation, élaborée en collaboration avec l'Institut universitaire de formation pour l'enseignement (IUFE), a été présentée par la conseillère d'Etat Anne Hiltpold aux directions d'établissements scolaires. Le personnel travaillant au sein des établissements du cycle d'orientation et du secondaire II inaugure dès à présent cette nouvelle formation et sera suivi par le personnel de l'enseignement primaire régulier et spécialisé dès la rentrée 2024.

La formation en ligne, qui s'intitule "Harcèlement scolaire: prévenir, repérer et agir", a comme objectif de disposer dans un délai court et pour l'entier des établissements scolaires d'un dispositif de repérage et d'intervention précoce. Celui-ci doit permettre d'identifier rapidement les élèves concernés et de les prendre en charge afin de limiter l'escalade de situations de violence entre pairs.

Ces dernières années, la formation pour lutter contre le harcèlement était réalisée en présentiel par petits groupes. Chaque établissement disposait de plusieurs personnes formées. Cela n'est pas suffisant: lutter efficacement contre le harcèlement est l'affaire de toutes et tous. Pour cette raison, le DIP innove cette année en lançant une formation entièrement en ligne qui devra être suivie par l'ensemble du personnel en lien avec les élèves, soit plus de 8000 personnes, dont les directions d'établissement, le personnel enseignant, les équipes médico-psycho-sociales, les conseillers en orientation, les bibliothécaires, les remplaçants de longue durée, les assistants à l'intégration scolaire et les civilistes.

Avec cette formule, nous prenons aussi en compte l'importance de former en continu le personnel ainsi que de rafraîchir et de renforcer les connaissances en matière de repérage des situations de harcèlement et de lutte contre ce phénomène. Concrètement, les nouveaux collaborateurs seront formés systématiquement et le personnel en place devra lui aussi reprendre le sujet individuellement et ensuite collectivement. Il s'agit d'un travail de fond, à mener tout au long de la carrière au sein du DIP.

La formation se compose de cinq modules d'une heure environ chacun, alternant

interventions de professionnels de terrain et de chercheurs et chercheuses issus du monde universitaire, et temps réflexifs personnels.

Lors de sa présentation aux directions d'établissements, la conseillère d'Etat Anne Hiltpold a rappelé que le renforcement d'un climat scolaire sain, avec un accent particulier sur la lutte contre le harcèlement entre pairs, sur la prévention des violences ainsi que toute forme de discrimination est une des priorités de sa feuille de route. Et d'ajouter: "Cette formation est l'une des réponses concrètes pour renforcer le bien-être à l'école. Chacune et chacun, dans le cadre de ses responsabilités, est amené à jouer un rôle dans cet objectif. Car, afin de prévenir et lutter contre le harcèlement, nous devons agir ensemble!"

Dans une logique de travail en réseau, le DIP entend proposer cette formation à ses partenaires, qu'il s'agisse du personnel du GIAP, des concierges d'école, de la FASe ou des écoles privées, par exemple. Les modalités de ces collaborations sont encore à affiner.

Le contenu de la formation a été construit par des représentants de plusieurs services du DIP. Un film de fiction, réalisé dans un cycle d'orientation du canton par le service écoles-médias et le service de santé de l'enfance et de la jeunesse, sert de fil conducteur à cet *e-learning*, dont la conception et la production ont été confiées à l'IUFE.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Lauranne Peman-Bartolini, secrétaire générale adjointe chargée de la communication, DIP, T. 079 173 19 86.